

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2013

Comment intégrer les RPS au document unique ?

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) publie deux nouvelles brochures pour aider les entreprises à intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans leur document unique (DU)¹. La première, intitulée « Risques psychosociaux et document unique : vos questions, nos réponses », propose de répondre aux interrogations les plus courantes sur le sujet. La seconde, « Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU », est un guide méthodologique qui permet à l'entreprise de repérer les RPS et de les évaluer.

Pour formaliser l'évaluation de l'ensemble des risques professionnels, y compris les risques psychosociaux, l'entreprise a l'obligation de rédiger un DU. Elle doit également préciser un plan d'actions et les moyens à mettre en œuvre.

Dans l'optique d'aider les entreprises à réaliser cette démarche, l'INRS publie deux brochures. La première, « Risques psychosociaux et document unique : vos questions, nos réponses » (réf. ED 6139), répond aux interrogations les plus fréquentes :

Pourquoi intégrer les risques psychosociaux dans le document unique ?

Qui élabore la partie du document unique sur les risques psychosociaux ?

Faut-il avoir été formé aux risques psychosociaux pour en faire l'évaluation ?...

La seconde brochure intitulée « Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU » (ref. ED 6140) permet à l'entreprise d'identifier les facteurs de risques psychosociaux auxquels sont soumis les salariés dans chaque unité de travail et d'apprécier les conditions et les circonstances d'expositions à ces facteurs.

En annexe, un tableau de bord aide l'entreprise à élaborer son programme d'actions. De nombreux exemples d'actions possibles sont ainsi proposés.

Ces documents s'adressent aux entreprises de plus de 50 salariés. Pour les plus petites, un outil spécifique « Faire le point » est d'ores et déjà disponible sur le site www.inrs.fr.

Téléchargez :

- La brochure « Risques psychosociaux et document unique : vos questions, nos réponses » : www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED 6139

- La brochure « Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU » : www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED 6140

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 633 personnes sur 2 centres : à Paris (214 personnes) et en Lorraine (419 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information.

www.inrs.fr Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS [www.twitter.com/INRSFrance](https://twitter.com/INRSFrance)

¹ Le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels par unité de travail. Plus qu'un simple inventaire, ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérenniser. Ce document doit être mis à jour au minimum chaque année.